

COMPTE RENDU DE LA REUNION

du 18 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, TRAMIER Claire, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, MOINAUD Hervé, DELAGNES Jean-Michel, PERONO Patrice, SEGRÉTAIN Calésia, LORINQUER Christian.

Etaient absents excusés : ARDEOIS Jean-François (procuration MOINAUD Hervé), CROSSAIS Magali, CHAPOUX Catherine (procuration BIGUET Christian).

Madame TRAMIER Claire a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 avril 2018.**

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Monsieur le Maire présente Madame Aurélie BARONDEAU, nouvelle correspondante de presse Ouest-France, et lui souhaite la bienvenue.

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution suivante :

<u>Fournitures scolaires</u>	OGEC de BOUÉE, SAVENAY, LA CHAPELLE-LAUNAY, DONGES,	58 € par enfant somme identique au montant versé pour les enfants scolarisés à Lavau.
<u>Associations communales</u>	Comité des Fêtes Société de Chasse Amicale Laïque Vélo Club Lavausien Club des Jeunes Lavau Football Club Yoga Loire et Sillon A Lavau'tré Café couture Huntington Actions PDL Les Calèches Lavausiennes Les Cavaliers de Lavau Feu d'artifice (comité des fêtes)	une somme de 140 € par association sous condition de fournir des éléments financiers et/ou des projets éventuels avec une date butoir au 30 juin 2018, sinon 70 € , sur demande de l'association. Associations bénéficiant d'un local communal mis à disposition gratuitement 1500

<u>Associations hors commune</u>	UNC - Association Anciens AFN Animation Sportive OIS FNATH ASCODÉ Association Jeunes Sapeurs Pompiers	60 10% du montant du sport départ (70.02 € en 2017) 60 60 60
<u>Évènementiel</u>	Projets particuliers des associations sur demande argumentée	Mise à disposition d'une enveloppe de 1500 €

Demande exceptionnelle du Comité des fêtes pour les travaux de branchement de l'eau pour le nouveau local (615.95 € de matériel divers, évier, tuyaux, chauffe-eau..)

Dans le cas de travaux effectués dans le local mis à disposition par la mairie, ils sont propriété de la commune.

Pour cette demande exceptionnelle de subvention, le conseil municipal décide, à la majorité (une abstention), d'attribuer la subvention demandée.

Budget assainissement : admission en non-valeur

Maryline GAUTIER explique aux membres du conseil municipal la nécessité de mettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant de 370.75 € correspondant à un titre datant de 2010.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la proposition.

Budget communal : admission en non-valeur

Maryline GAUTIER explique aux membres du conseil municipal la nécessité de mettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant de 1813.77 € correspondant à des dettes non payées datant de 2008 à 2015.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la proposition.

Devis cimetière

Monsieur le Maire propose l'enrobage des allées principales du cimetière afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

2 devis ont été rendus : la société OTPE propose les travaux pour 9340 € H.T. et la société Landais pour 9078 € H.T.

Patrice PERONO rappelle le travail de la commission cadre de vie et demande de ne pas aller jusqu'à l'enrobage. Il propose de travailler le projet global de réaménagement du cimetière en commençant par l'arrachage des haies, le positionnement d'un drain, l'empierrement des allées et la finition avec du sable de carrière dans un premier temps. Le budget 2018 pour le

cimetière étant de 8300 € HT, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les travaux du cimetière jusqu'à ce montant et de la façon présentée par Patrice PERONO.

Devis chemins

Des travaux de réfection du chemin de la Goupillais sont nécessaires. Ils représentent environ 500m² du bout de la route jusqu'au 1^{er} pont (parking des chasseurs). Il s'agira du reprofilage du chemin avec changement de la pente.

A la suite des travaux, des cailloux seront mis à disposition des agriculteurs pour boucher d'éventuels trous.

2 devis ont été reçus : la société OTPE pour 3250 € H.T. et la société LANDAIS pour 2352 €.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité, le devis de la Société Landais pour 2351 € pour effectuer ces travaux.

Se renseigner toutefois sur la nature du remblais proposé dans le devis.

Devis raccordement église au réseau assainissement

Pour répondre à la demande de la paroisse d'avoir des sanitaires dans la sacristie, il est nécessaire de raccorder l'assainissement de l'église à la sortie de la sacristie jusqu'au réseau qui passe au port.

Une demande sera notifiée aux architectes des bâtiments de France. Le devis de raccordement indique un montant de 5640 €. H.T. D'autres devis pour l'aménagement intérieur sont en cours. Une réflexion est lancée pour savoir si ces sanitaires pourraient être mutualisés pour un usage public.

Le sujet est reporté en juin.

INFORMATIONS :

- SDIS : Les critères de financement des communes aux services du SDIS ont changé : la contribution de 2018 est de 13650 € et elle devrait passer à 22907 € pour les années futures.
- Association sportive départementale : elle annonce la fin de son partenariat avec la commune le mercredi matin avec l'arrêt des TAPs et le retour à la semaine de 4 jours. Elle reproposera vraisemblablement son activité multi-sports le vendredi en fin d'après-midi.
- Aménagement du bourg : les résultats d'attribution de subventions ne sont pas équivalents aux demandes, en effet, pour une demande au titre de la DETR, la subvention accordée sera de 87500 € au lieu des 122500 € demandés. Les autres demandes sont en cours d'étude.
- Inondations à La Garenne / La Fontaine : une étude est en cours pour repenser l'évacuation des eaux de ce secteur.
- Chemin des écoliers : couper l'herbe au pied des candélabres.
- Prochain conseil municipal : 29 juin

Fin à 23h.